



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Remise en cause des capacités de formation IFSI

Question écrite n° 12334

Texte de la question

M. Fabrice Roussel attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la remise en cause des capacités de formation des infirmiers et infirmières diplômés d'État en région Pays de la Loire. Entre 2020 et 2025, l'État et la région s'étaient engagés dans une trajectoire d'augmentation des capacités de formation, avec l'ouverture de 350 places supplémentaires en IFSI. Or dans le cadre des discussions liées au projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026, la région serait revenue sur ces augmentations, suscitant une vive inquiétude parmi les acteurs de santé. Cette décision intervient dans un contexte de fort déficit de démographie infirmière dans la région, de croissance démographique soutenue et de vieillissement de la population. Elle fait craindre une aggravation des tensions en ressources humaines, des difficultés accrues pour les établissements de santé et une dégradation de l'accès aux soins. Aussi, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour sécuriser durablement les capacités de formation des IDE en Pays de la Loire et garantir la continuité des engagements pris en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Fabrice Roussel](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (5^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12334

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [20 janvier 2026](#), page 269